

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° DN721

présenté par  
M. Thiériot

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 33, après la quinzième ligne du tableau, insérer la ligne suivante :

Capacités interarmées	Défense surface-air (DSA)	Développement de l'artillerie sol-air	-	-	-
-----------------------	---------------------------	---------------------------------------	---	---	---

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mission parlementaire sur la Défense Sol-Air a montré l'importance de l'artillerie.

Les missiles ne sont pas en soi suffisants pour lutter contre les attaques saturantes et donnent également un bon rapport coût/économie.

Il n'est pas raisonnable d'utiliser un missile à 350000 euros pour abattre un drone à 3000 euros.

Donc l'artillerie qui beaucoup moins chère mérite d'être développée.